

# Débat sur la trace laissée par les trails dans la montagne corse

Le temps d'une question orale posée par Pierre Ghionga, l'Assemblée de Corse a débattu de l'impact sur l'environnement d'un phénomène qui a pris de l'ampleur dans l'île. On y dénombre 60 courses de pleine nature

La montagne doit-elle rester "le domaine de la spiritualité et de la lenteur, et non celui de la compétition et de la vitesse", comme le souhaite Pierre Ghionga, conseiller territorial du groupe "a Corsica indè a Republica". La question, qui n'est pas simplement philosophique, mais surtout environnementale, a permis à l'Assemblée de Corse, l'autre jeudi, non seulement de tutoyer les cimes - nous n'écrirons pas d'élever les débats -, mais aussi de s'interroger sur l'usage qui est fait de la montagne en Corse, des pratiques qui s'y développent, comme d'un atout touristique et sportif notamment.

Elle prend appui sur l'annonce, au moment des fêtes, de l'organisation au mois de juillet prochain d'une course sur le GR 20, baptisée La Terre des dieux, un trail de 160 km "vendu comme une course verte", précise le conseiller, qui souhaite connaître le soutien que la Collectivité de Corse pourrait apporter à cet événement.

L'intervention de Pierre Ghionga a porté sur plusieurs constats, qui tracent d'ailleurs un chemin de crête où il est bon de faire une pause. L'élu cortenais, devenu un grand marcheur après avoir été



"La Corse est sans doute le territoire européen où sont organisées le plus de courses de montagne", estime Pierre Ghionga. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

lui-même coureur sur les trails de montagne - celui de la Restonica, lui doit beaucoup -, rappelle ainsi que "la Corse est sans doute le territoire européen où sont organisées le plus de courses de montagne". Soulignant une série de questions, qui for-

mulées ainsi contiennent déjà une part de réponse. La première est à ranger dans cette catégorie : "Le GR20 a-t-il besoin de plus de promotion?" Viennent ensuite des considérations plus vertes, qui touchent à la

sauvegarde et à la préservation de la nature et des écosystèmes traversés: "Le surplus de fréquentation produit par cet événement - qualifié de vert - protégera-t-il, par exemple, les pelouses du lac de Ninu, le plateau du Cuscioni?", ou "Une course internationale, avec une logistique importante, peut-elle être organisée sur le territoire d'une réserve naturelle sans dénaturer les objectifs de classement?"

## L'intérêt d'un cahier des charges

Si le président de l'Exécutif n'a pas répondu sur l'intérêt d'organiser dans l'île une "course de montagne mythique" comme il en existe à La Réunion par exemple, il a en revanche fait part de la réflexion entamée par la Collectivité sur la place que ces compétitions ont prise en Corse. "On y dénombre, précise ainsi Gilles Simeoni, 60 trails et courses de pleine nature organisés chaque année". Quelques-uns de ces rendez-vous ont d'ailleurs déjà acquis une notoriété internationale. Ils concourent ainsi à l'attractivité de la Corse, auprès des sportifs notamment.

Devant l'ampleur du phéno-

mène, et de son possible impact sur la nature, la CdC souhaite établir un cahier des charges, en partenariat notamment avec le Parc naturel régional de Corse dont le territoire est emprunté par la plupart de ces épreuves: "Il ne faudrait pas, souligne le président de l'Exécutif, que des notions de consumérisme, voire de mercantilisme, puissent prendre le pas sur la protection de l'environnement. Il y a sur le sujet beaucoup d'acteurs et, dans le débat, des arguments favorables et défavorables au développement de ces compétitions de pleine nature. Nous devons désormais poser les règles que nous entendons faire respecter de la part des organisateurs". Il devrait en être question lors des Assises de la montagne qui se tiendront les 6 et 7 février à Quenza.

De la terre des seigneurs à La Terre des dieux, il n'est que quelques foulées. Gilles Simeoni a ainsi souligné que la Collectivité n'a pas été encore saisie d'une demande de subvention de la part des organisateurs: "Nous ne sommes pas, à ce stade, partenaires du projet. Si une demande devait nous être faite, elle serait instruite dans le cadre régulier du règlement des aides".

ROGER ANTECH